

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing: Trois mois... 12.50 Six mois... 26.00 Un an... 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, tous mois... 15 fr. La France et l'Étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

EXTRAIT

Des minutes du Greffe du Tribunal de première instance séant à Lille, section correctionnelle.

Par jugement définitif rendu contradictoirement par ledit Tribunal, le 6 avril 1876, enregistré.

Le nommé Vandembussche Jean, 35 ans, marchand de lait battu à Neuville-en-Ferrain, déclaré coupable de falsification de lait battu, a été condamné à cinq cents francs d'amende.

Le Tribunal a en outre ordonné que ledit jugement serait inséré en tête des journaux le Journal de Roubaix et l'Indicateur de Roubaix et Tourcoing, qui se publient à Roubaix et Tourcoing, et affiché au nombre de 25 exemplaires, dont 20 à Tourcoing et 5 à Neuville-en-Ferrain, à la porte du domicile du condamné, le tout à ses frais.

Certifié par le Greffier, soussigné: OYER.

Vu au parquet: Pour le Procureur de la République, PAUL BIDART. 11389

BOURSE DE PARIS

Table with 2 columns: Instrument (e.g., 3 1/2%, 4 1/2%, Emprunts) and Price/Value. Includes sub-sections for 'Service gouvernemental' and 'Service particulier du Journal de Roubaix'.

DEPECHEES COMMERCIALES

Service particulier du Journal de Roubaix New-York, 8 juin. Change sur Londres, 4.87 0/0; change sur Paris, 515 0/0. Valeur de l'or, 142 3/8. Café good fair, (la livre) 16 7/8. Café good Cargoes, (la livre) 17 3/8. Marché calme.

ROUBAIX 8 JUIN 1876.

Bulletin du jour

On ne prête déjà plus qu'une attention distraite, aux controverses que provoquent les amendements successivement proposés ou opposés au texte du projet de loi élaboré par M. Waddington. On connaît l'issue de la lutte. On a constaté le parti-pris de la majorité. Que faut-il de plus? Les députés catholiques eux-mêmes tournent exclusivement les yeux vers le Sénat et s'occupent avec ardeur de favoriser le progrès du pétitionnement qui pourra influencer sur les dispositions de cette

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne... 25 ct Réclames: ... 30 ct Faits divers: ... 25 ct On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARÉ, Libraire, Grande-Place de l'Église, à Valenciennes, chez M. BRUN, 24, rue Notre-Dame (ex-Visitation, l'Place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

assemblée. A la Chambre des députés la discussion est close.

L'ensemble de la loi a été voté hier par 333 voix contre 128.

Mais il ne faut point supposer pour cela que la saison des orages soit passée. C'est surtout aux difficultés que soulèvent les appétits et les passions démagogiques qu'on peut appliquer le vers de Virgile.

Uno avulso non deficit alter.

Nous sortons à peine d'un débat irritant nous voilà mis en présence d'un autre plus irritant encore. Celui qui s'engage sur la nomination des maires, promet surtout d'être fertile en incidents. M. Gambetta dont la popularité a besoin d'un replâtrage, s'est mis en tête de faire triompher le principe démagogique de l'élection des maires, soit par le suffrage universel direct, soit par les membres du Conseil municipal. Il sera très-certainement, en cette occurrence, soutenu par la gauche extrême, et suivi disciplinairement par ses amis. De son côté le ministère ne veut pas et ne peut pas céder sur ce point. Il demande que dans les chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, le choix du maire soit laissé au Gouvernement. Un conflit est donc inévitable et le ministère est trop faible pour en sortir sans blessure.

D'autre part, il n'est point douteux qu'une fraction considérable de la Chambre repousse de s'associer soit à la politique de M. Gambetta, soit même à la politique de M. de Marcère. Trois intérêts se trouveront donc en présence lorsqu'on discutera la nouvelle loi municipale. L'intérêt révolutionnaire de M. Gambetta qui sacrifie aujourd'hui l'avenir de la paix civile dans les trente-six mille communes de France à sa popularité; l'intérêt du ministère qui ne voudrait sacrifier que ce qui est strictement indispensable pour conserver le pouvoir; l'intérêt du parti conservateur qui tient à ne rien sacrifier du tout.

Nous avouons franchement ne pas prévoir de quelle façon se dénouera cette crise, bien autrement redoutable pour l'avenir du ministère que celles que nous avons déjà traversées, car il s'agit ici d'une question qui intéresse directement les députés, qui doivent tous ménager, les influences locales, afin, le cas échéant, d'être réélus.

Il ne faut pas se dissimuler que c'est là une des plus grosses difficultés du moment.

L'enquête relative à l'élection de M. de Mun est finie, et cependant on ne parle pas encore du dépôt du rapport qu'elle a motivé.

Il semble que les radicaux veulent imiter certains bureaucrates qui enfoncent dans les cartons toutes les affaires épineuses. Mais il sera bien difficile d'éviter la discussion. Les députés catholiques la provoqueront s'il le faut. Les paroles que M. de Mun a jetées à la face de la gauche, au cours du débat, relatif à la collation des grades avaient la tournure d'un défi. Il signifiait aux ennemis du parti qu'il représentait plus spécialement à la Chambre, qu'ils ne cesseraient d'entendre sa voix que quand ils l'auraient expulsé. On se souvient que la gauche écouta cette apostrophe avec des frémissements de rage. Mais on ne pouvait sans imprudence la relever, car ainsi que nous l'avons dit naguère, les résultats de l'enquête poursuivie si laborieusement et si brutalement dans l'arrondissement de Pontivy, sont absolument négatifs, sinon tout-à-fait ridicules.

D'autre part les enquêtes, et notamment celle qu'on a dirigée contre l'élection de M. le comte du Demaine à Avignon, n'ont de même abouti jusqu'à présent qu'à des déceptions. On avait rêvé qu'à des déceptions.

Chronique: Le roi Louis-Philippe et la reine Marie-Amélie, morts sur la terre étrangère, avaient souvent exprimé le vœu d'être ensevelis en France, au milieu de leurs, dans la chapelle funéraire de Dreux, où ils avaient, de leur vivant, fait disposer leurs tombeaux. Ce vœu va s'accomplir. Les restes mortels du Roi et de la

Reine, ceux de la duchesse d'Orléans, de la duchesse d'Angoulême et du prince de Condé, morts également en exil et déposés en Angleterre, dans les caveaux de l'église catholique de Weybridge, vont être ramenés à Dreux.

L'autorisation nécessaire a été demandée au maréchal-président de la République et immédiatement accordée.

M. le comte de Paris s'est rendu en Angleterre pour accompagner les restes de ses parents à leur dernière demeure.

L'intention des princes d'Orléans est que l'accomplissement de ce pieux devoir de famille conserve un caractère absolument privé; aussi ont-ils demandé à leurs plus anciens et plus fidèles amis d'être laissés seuls à le remplir.

Le débarquement aura lieu le soir. Le train funèbre arrivera le matin à Dreux, où auront lieu deux cérémonies séparées, rendues nécessaires par la différence de religion de madame la duchesse d'Orléans. Personne ne sera admis à y assister.

Par arrêté du 29 mai dernier, le comité consultatif des épizooties institué près du ministère de l'agriculture et du commerce a été composé comme il suit:

Membres de droit: MM. Ozenne, conseiller d'Etat, secrétaire général du ministère; Porlier, directeur de l'agriculture; Bonley, membre de l'Institut, inspecteur général des écoles vétérinaires; Fauvel, inspecteur général des services sanitaires; Roynal, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort.

Membres nommés: MM. Léon Renault, député, membre de la société centrale de médecine vétérinaire; Collignon, conseiller d'Etat; Tisserand, inspecteur général de l'agriculture; Jousseau, avocat à la Cour d'appel; Bailly, membre de la société centrale d'agriculture de France; Hugot, vétérinaire principal de l'armée, membre du comité d'hygiène hippique; Leliand, sous-chef de bureau au ministère, secrétaire.

M. le président de la Chambre des députés a reçu, en date du 24 mai, une lettre contenant un exposé succinct qui permettra à MM. les députés, au gouvernement et au pays de se rendre exactement compte de la marche des opérations entreprises qu'il s'agit aujourd'hui de réaliser: « Elle doit mettre, comme il l'a dit, à l'abri de tout danger et de toute incertitude les communications entre les deux » cotés du détroit.

Ce projet, après avoir reçu l'approbation d'hommes éminents dans les sciences, a été soumis à l'appréciation des chambres de commerce françaises, et a reçu de la grande majorité de nombreuses adhésions; plusieurs même ont exprimé le désir de former entre elles un syndicat pour la réalisation du capital nécessaire aux opérations scientifiques de cette entreprise, laquelle réalisée sera, pour nous servir de leur propre expression, un des plus grands titres de gloire de notre pays.

Le temps nécessaire pour terminer cette entreprise sera de six à sept mois et la dépense sera d'un million au maximum. D'après les documents puisés aux sources officielles et déduits par la Commission les dépenses pour établir la voie à ciel ouvert étaient évaluées à près de 400 millions, et le revenu à plus de 10 0/0, dès la première année d'exploitation.

Le temps présumé nécessaire pour établir le passage des trains serait de cinq à six ans.

Le Bulletin Français dit que la santé de M. Casimir Périer s'améliore tous les jours. Ce matin le mieux était très sensible.

On sait que dimanche prochain, 11 juin 1876, le grand prix de cent mille francs sera couru au Bois de Boulogne. Toutes les mesures sont prises pour faciliter l'accès du turf. Le champ de courses est desservi par la ligne d'Auteuil, stations de l'avenue du Bois de Boulogne, de Passy et d'Auteuil, et par la ligne de Versailles, rive droite, station de Suresnes, gare la plus rapprochée du champ de courses. Des billets d'aller et retour pour ces différentes stations, seront délivrés à la gare Saint-Lazare.

Il est exact que lundi dernier dans un Conseil de cabinet provoqué par M. le ministre de l'intérieur et qui s'est tenu sous la présidence de M. Dufaure, M. de Marcère a déclaré à ses collègues qu'en présence de l'attitude de fonctionnaires maintenus ou déplacés dans l'administration et de celle de leurs amis, il désirait conserver une liberté absolue pour le choix de ses subordonnés et qu'il ne voulait faire rentrer dorénavant dans l'administration que des hommes acceptant sincèrement l'ordre de choses actuel.

Le prince Léopold d'Angleterre est arrivé mardi soir à Paris. Il a été reçu à la gare par lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre.

Le comte de Hatzfeld, ministre d'Allemagne à Madrid est passé à Saint-Sébastien, le 7 au matin, se rendant à Paris.

La sous-commission, présidée par le ministre vient d'arrêter le plan définitif de l'Exposition. Les constructions du

Champ-de-Mars restant telles que nous l'avons précédemment indiqué. Les produits et les instruments agricoles, les animaux, seront exposés sur le quai de Grenelle, sur une superficie de 20,000 mètres. Le pont d'Iéna est élargi et porté à 40 mètres avec deux bas côtés qui seront couverts et richement décorés.

Les deux quais de la Seine seront abaissés. Des ascenseurs placés à la station du pont d'Iéna élèveront les voyageurs amenés par les tramways et les bateaux-mouches; et les feront pénétrer dans l'enceinte de l'Exposition. Au centre du Trocadéro sera construite une vaste rotonde, pouvant contenir 8 à 9,000 personnes. A droite et à gauche se profileront deux vastes galeries sur une superficie de 20,000 mètres carrés. Des serres seront également dressées pour recevoir les produits de l'horticulture. A côté se tiendront les cafés, restaurants et brasseries. A la réunion d'hier, à laquelle assistaient MM. Alphonse, Bertrand et les architectes de la ville, les terrains appartenant à la ville et désignés dans les plans ont reçu leur destination pour le remisage des voitures.

La ville fera ses efforts pour que 50 bateaux-mouches et 50 tramways puissent commencer à la même heure les visiteurs. Les constructions du Champ-de-Mars couvriront 250,000 mètres carrés; celles du Trocadéro, 25,000. Total 275,000 mètres carrés. Les dépenses s'élèveront à 30 millions.

Le ministre de la marine vient d'apporter les modifications suivantes à l'uniforme des marins. La chemise de molleton actuelle est remplacée par un modèle plus élégant. Le paletot est supprimé dans le cas des quartiers maîtres et marins; il est maintenu pour les seconds maîtres et musiciens. Le pantalon à petit pont, avec un bouton aux poches, est substitué au pantalon à brayette. Le chapeau en feutre verni noir est supprimé; les marins porteront le chapeau de paille, avec la coiffe blanche qui le bonnet de travail. Mais, pour donner au bandeau du bonnet plus de rigidité et pour empêcher les hommes de le replier à l'intérieur, il sera doublé d'un cuir noir plus large et plus fort que celui-ci du bonnet actuel.

Hier, à dix heures du matin on le lieu, à l'église Saint-Germain-des-Près, à Paris les obèques de M. Moulin, le consul de Salonique, dont nos lecteurs connaissent la mort tragique. Le arche de l'église et l'intérieur étaient entièrement tendus de draperies noires sur lesquelles on voyait de distance en distance des cartouches au chiffre du défunt. Un riche catafalque entouré de cierges et de quatre torchères, s'élevait à l'extrémité de la nef. On a beaucoup remarqué la présence, dans la première stalle du chœur, d'un évêque indigène maronite, en ce moment de passage à Paris, et qui a voulu donner à la famille Moulin, une marque de sympathie en assistant aux obèques de l'infortuné consul. Ce prélat qui porte une longue barbe noire, est le coadjuteur de l'archevêque de Beyrouth. A l'issue de la messe, M. le curé a donné l'absoute, puis a eu lieu le défilé devant le cercueil, après quoi le convoi s'est dirigé vers le cimetière de Montparnasse, où a eu lieu l'inhumation. Plusieurs discours ont été prononcés, dont un par le directeur de la comptabilité du ministère des affaires étrangères, qui était le chef hiérarchique de M. Moulin. M. Hippolyte Mazé, ancien préfet de Landes, a également dit un dernier adieu au défunt, au nom de l'association des anciens élèves du lycée Saint-Louis. Les honneurs funèbres ont été rendus au défunt par un détachement du 76^e de ligne sous les ordres d'un commandant.

Les Affaires d'Orient

La dépêche de Constantinople qui annonçait, hier, la conclusion d'un armistice entre la Porte et les herzégo-viniens n'a été qu'imparfaitement confirmée, nous avions raison de ne l'accueillir que sous bénéfice d'inventaire. Il ne s'agit pas en effet d'un armistice, mais d'un délai accordé par le Sultan aux insurgés, pour exposer leurs griefs. Un nouveau télégramme en date du 6 mai nous annonce, en effet, la publication d'une sorte de manifeste dans lequel les insurgés « sont invités à faire leur soumission, et à déposer entre les mains des autorités locales l'exposé de leurs plaintes et de leurs désirs. » Une amnistie complète leur sera accordée, et pour leur permettre de s'entendre entre eux sur la rédaction de leurs demandes et laisser au gouvernement le temps d'examiner ces demandes, une suspension d'armes de six semaines leur est accordée, tout en la subordonnant au ravitaillement de Niksik. Il n'y a donc pas convention ou contrat entre la Turquie et les insurgés, mais seulement concession volontaire de la part du Sul-

tan usant de son bon plaisir. La distinction n'est pas sans portée.

Quoiqu'il en soit l'acte en lui-même, a évidemment un caractère pacifique. On pense ainsi, au moins à Londres. Le Times dit à ce propos que la résolution de la Porte est jugée favorablement par les amis de la Turquie, parce qu'elle fait entrer la question dans une phase nouvelle. « Il est vrai que le camp opposé reproche à la déclaration du Vizir de ne pas contenir des garanties pour les insurgés après qu'ils auront fait leur soumission, » et qu'il est probable par conséquent qu'ils refuseront la suspension d'armes qu'on leur offre. On répond à cela que Musurus Pacha, ambassadeur de la Sublime-Porte à Londres, aurait manifesté au cabinet anglais l'espoir qu'il recevrait, sous peu, de nouvelles communications qui combleraient la lacune signalée dans le manifeste du grand Vizir. On chercherait donc sérieusement à réaliser une entente.

Ajoutons toutefois que d'après une correspondance berlinoise publiée à la date du 6 par la Gazette de Cologne, on pense à Berlin que la réalisation de l'armistice dont il est question en Turquie, dépend bien plus du gouvernement russe que du gouvernement turc, parce que Belgrade, Bosna, Séraf et Cettigne s'inquiètent plus de ce qu'on pense à Saint-Pétersbourg que de ce qui se fait à Constantinople. Cette interprétation emprunte d'ailleurs une certaine importance à une dépêche de Berlin, du 6, disant que l'empereur Guillaume ne partira pas pour Ems où il devait avoir une entrevue avec l'empereur Alexandre.

Le Times rappelant ce qui a été déjà dit à Londres, que l'opinion publique en France, depuis le retour de lord Lyons, était favorable à l'attitude de l'Angleterre, ajoute: « Tout fait croire que la visite du grand duc Michel de Russie à Paris, ne modifiera pas cette disposition de la France. » Nous ne saurions discuter ici, le plus ou moins de fondement des assertions du Times qui nous semble plus ou moins avancé que nous dans la connaissance de nos propres pensées. Une seule remarque de notre part est en situation: C'est que les anglais commencent à comprendre que la France leur est nécessaire, quant au voyage princier qui inquiète le Times, il est un fait acquis, car le grand duc et la grande duchesse Michel de Russie sont arrivés à Paris le 7 au matin, venant d'Ems.

On démentait, au Caire, le 6, le bruit d'après lequel le Khédive aurait été mandé à Constantinople.

Huit millions de consolidés provenant du Trésor d'Abdul-Aziz ont été remis au ministre des finances de Turquie. Ils ne seront pas mis en circulation. On a assigné Tschemeh, près du Chis, comme résidence forcée à l'ex-grand-vizir Mah-moud. Kiamil-Pacha est nommé ministre sans portefeuille. Enfin les fils du sultan survivent désormais les cours d'écoles régulières. L'investiture solennelle de Mourad V à la mesquée d'Eyoub, est fixée au 12 juin.

On mande de Bosnie (source Slave), à la date du 3 juin, que la légion Karageorgewich sous les ordres de Sevic, a battu les turcs près de Carkorica. Les turcs auraient pris la fuite dans la direction de Bugis, laissant 160 morts sur le champ de bataille. Le lendemain de cette affaire, 2,300 turcs auraient capitulé, et les insurgés ont demandé à l'Autriche de donner asile à ces prisonniers, alléguant qu'en cas de refus, ils seraient exposés à mourir de faim.

On télégraphie de Berlin, 5 juin, à la Gazette de Cologne:

« On croit dans les cercles bien informés que l'Angleterre se prépare sérieusement, et que la Russie voulait essayer cette fois d'avancer sur Constantinople, elle rencontrerait sur son chemin la flotte anglaise. Les navires de guerre anglais envoyés dans la Méditerranée ont, en équipage, au delà de leur effectif pour pouvoir, au besoin, permettre de prendre mer à la flotte cuirassée turque mouillée devant Constantinople, et toutes les mesures ont été prises en prévision d'éventualités possibles. »

On lit dans la France:

« La séparation complète de l'Egypte et de la Turquie est sur le point de devenir un fait accompli. Les exigences du nouveau sultan, qui réclame de son vassal des subsides et un contingent militaire, ont effrayé le khédive. Celui-ci, d'accord avec l'Angleterre, — croit pouvoir braver impunément les foudres émissées de son suzerain, et la Sublime-Porte n'ignore point aujourd'hui que si elle insistait pour obtenir un concours effectif, on lui répondrait par un refus officiel, prélude d'un morcellement définitif de l'empire; mais les ministres de Mourad V ne s'effrayent pas pour si peu, ils insistent si bien, qu'il faut nous attendre à la brusque et définitive rupture de toutes relations de vasselage entre le Caire et le Stamboul.

Nos dernières dépêches d'Alexandrie nous montrent cette solution comme imminente.

Les dernières nouvelles de Serbie sont très graves. L'armée tout entière est en marche sur la frontière, avec 110 pièces de canon.

Tous les fonctionnaires et les prêtres sont incorporés. Chaque homme reçoit par jour un franc et un oke de pain. Le prince de Milan met son quartier général provisoire, de compagnie avec le général Tcherniaef, à Zupridja.

D'après une dépêche, l'opinion généralement répandue à Vienne paraît être que les insurgés refuseront d'accepter les offres de la Turquie en vue d'une amnistie.

On assure que Moukar-Pacha est sur le point d'entrer de nouveau en campagne pour ravitailler Nickisch.

Les nouvelles de Russie qui parviennent à Berlin affirment que les forces russes considérables se massent dans le voisinage de la forteresse de Bender, près la frontière turque.

Toutes les dépêches télégraphiques privées sont interdites dans le Monténégro.

DERNIERS DÉTAILS SUR LA MORT D'ABDUL-AZIZ.

Voici le résumé officiel du procès-verbal relatif au décès de l'ex-sultan Abdul-Aziz, en attendant le texte intégral qui vous sera incessamment expédié.

Nous avons été requis d'ordre de Sa Majesté Impériale à l'effet de constater la cause du décès de l'ex-sultan Abdul-Aziz, nous avons trouvé un corps gisant sur un matelas posé sur le plancher, ce corps était recouvert d'un linge neutre; ayant relevé ce linge, nous avons reconnu l'ex-sultan Abdul-Aziz. Toutes les parties du corps étaient froides et évanouies, pâles et recouvertes de sang coagulé. La rigidité cadavérique n'existait pas, les pupilles étaient à demi closes, les cornées légèrement opiques, la bouche entrouverte. Des lignes imbibées de sang couvraient les bras et les jambes. Nous avons constaté un peu au-dessous du pli du bras gauche une solution de continuité s'étendant de cinq centimètres de profondeur; les bords de cette plaie étaient déchiquetés et irréguliers; la direction de la plaie était de haut en bas et de dedans en dehors. Les veines de cette région étaient coupées et l'artère cubitale presque au point de son émergence était ouverte au trois quarts de son calibre.

Au pli du bras droit, nous avons constaté une plaie légèrement oblique, également déchiquetée, de l'étendue de deux centimètres et d'un centimètre et demi de profondeur; de ce côté, on ne trouvait de lésion que sur les veines de petit calibre, les artères étaient intactes. On nous a présentés une paire de ciseaux de dix centimètres de longueur très aiguisés, dont l'une des branches porte un petit bouton latéral près du sommet. Ces ciseaux sont cannelés, et c'est à l'aide de cet instrument, nous dit-on, que l'ex-sultan Abdul-Aziz se serait fait les plaies ci-dessus décrites. De ce qui précède, nous sommes unanimement d'avis: 1^o que la mort de l'ex-sultan Abdul-Aziz a été occasionnée par l'hémorragie produite par la lésion des vaisseaux des plis des bras; 2^o que l'instrument qui nous a été présenté peut parfaitement produire ces blessures; 3^o que la direction de la nature des plaies ainsi que l'instrument qui les aurait produites, nous font conclure à un suicide. Suivent les signatures de dix-neuf médecins.

LETTRE DE PARIS

Paris, 7 juin 1876. La Chambre des députés termine aujourd'hui la discussion sur la collation des grades pour l'enseignement supérieur; la majorité républicaine et radicale n'a pas voulu même écouter l'excellent discours de notre ami M. Ferdinand Boyer, qui a cependant fait preuve d'un grand esprit de conciliation, pour amener les libéraux intraitables à respecter les droits de la liberté; mais ils n'entendent et ne voient rien; ce sont des aveugles et des sourds volontaires. Attendons maintenant la discussion du Sénat.

Nous allons avoir prochainement le spectacle des candidatures sénatoriales pour remplacer M. Ricard. Je vous ai signalé, dans le temps, la candidature du général de Chabaud-Latour qui, en se retirant devant celle de M. Ricard, avait compté sur la reconnaissance des républicains. Il n'en est rien. Quant à la droite, le général de Chabaud-Latour, qui a pris part à toutes les manœuvres du centre droit et qui a voté la constitution du 25 février, ne pouvait obtenir les voix de la droite. Plusieurs des membres de ce dernier groupe ont pensé au baron de Larcy dont la place manque au Sénat. Vous avez vu qu'il est question aussi de M. Chesnelong.

On négocie avec les gauches pour obtenir qu'elles renoncent aux candidatures sénatoriales de MM. Janquelubert et Duchâteau; les amis de ces messieurs demandent qu'en ce cas, les premiers sièges vacants leurs soient réservés.

Ces espèces de pactes offerts aux gauches sont tout à leur avantage, puisque les droites ont la majorité, mais les constitutionnels les inspirent pour marchander leur concours à tout le monde, l'offrant aux conservateurs ou aux républicains suivant le profit particulier qu'ils en retirent: c'est très édifiant.